

CEREMONIE PATRIOTIQUE A ROUBAIX

MGR QUILLIET PRESIDE L'INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS AU CHAMP D'HONNEUR DE L'INSTITUT TECHNIQUE

Dimanche, à l'Institut Technique Roubaix, rue du Collège, s'est déroulée une touchante manifestation de souvenir, sous la présidence de Mgr Quilliet, évêque de Lille.

Le monument, dont M. Fernand Beaucamps, professeur à l'Institut, avait fait une première esquisse, est dû au talent remarquable de M. Soubrin, le jeune et distingué sculpteur lillois qui a exposé dernièrement à Roubaix, Grand'Rue, le « Lasseur de Grenades » que ses concitoyens ont pu admirer.

Cette œuvre a la glorification des morts de l'Institut Technique pour point de départ. M. Soubrin, en une foule de détails, a su rendre avec une telle vérité la physionomie de ces héros.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

Le monument de l'Institut Technique Roubaix, œuvre de M. Soubrin, est une œuvre de haute valeur artistique.

gences comme pour tout grand programme de travaux.

Les crédits affectés à la proportion de l'œuvre à exécuter sont répartis en quatre catégories de dépenses.

Dans l'intérêt général pour permettre de donner du travail aux chômeurs et d'améliorer la situation économique du pays, l'Etat a prévu le crédit en première urgence la reconstruction industrielle.

Cette décision s'est traduite en 1919 et 1920 par la répartition des crédits dans une proportion semblable.

Bâtiments communaux, 2 0/0; Bâtiments industriels, 70 0/0; Bâtiments agricoles, 10 0/0; Maisons d'habitation (réparations), 12 0/0.

En 1921 la proportion doit être sensiblement modifiée.

Il est désirable qu'elle soit : Bâtiments communaux 2 0/0, soit sur 3 milliards; Bâtiments industriels, 40 0/0, soit sur 1 milliard 200 millions; Bâtiments agricoles, 40 0/0, soit sur 3 milliards; Maisons d'habitation, 18 0/0, soit sur 3 milliards; 840 millions.

Pour être capable de faire face au crédit total entre les divers départements doit tenir compte du dommage représenté par chacun d'eux dans chaque catégorie.

En 1919 et 1920, dans un intérêt national, les agriculteurs du département du Nord ont accepté et obtenu de voir les usines reconstruites et les fermes restaurées.

Il serait profondément injuste que leur abandon des terres en 1921 des avances proportionnelles au dommage immobilier agricole qu'ils représentent ait rapport à celui des autres départements sinistrés dans la même catégorie.

M. Boucomont indique encore que les moyens de reconstruction dont dispose le Nord lui permettent d'être en état d'emploi immédiat et complet des crédits alloués.

Le prie M. Hayes de porter la question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de son groupe.

La division chez les socialistes du Nord Les « Vieux-socialistes »

M. Lebas, député-maire de Roubaix, conclut en ces termes une série d'articles qu'il a consacrés à la section Socialiste :

Nous camarades socialistes sont maintenant informés et fixés. Ils se trouvent, à la suite du Congrès de Tours, devant deux partis : l'un le Parti Socialiste et l'autre le Parti Communiste.

Un très grand nombre de socialistes, nouveaux et anciens avaient tenu à assister. La séance était présidée par M. Edouard Leloup, le distingué président d'honneur, et M. Gustave Dubucq, président du Cercle, entourés des membres du Bureau et du Comité.

La séance est ouverte par un rapport de M. Paul Duecaux, secrétaire-général, qui relate les faits et gestes du Cercle depuis sa réouverture et les difficultés qu'il a rencontrées.

M. Leloup répond en termes charmants et encourageants à la fois, et assure à nouveau la société de toutes ses sympathies et de tout son dévouement.

De chaleureux applaudissements accueillirent ces différents discours.

Après avoir découvert la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des glorieux disparus, M. Duecaux prononce un discours empreint d'un souffle patriotique puissant et d'une religieuse émotion.

Après avoir découvert la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des glorieux disparus, M. Duecaux prononce un discours empreint d'un souffle patriotique puissant et d'une religieuse émotion.

Après avoir découvert la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des glorieux disparus, M. Duecaux prononce un discours empreint d'un souffle patriotique puissant et d'une religieuse émotion.

Après avoir découvert la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des glorieux disparus, M. Duecaux prononce un discours empreint d'un souffle patriotique puissant et d'une religieuse émotion.

Après avoir découvert la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des glorieux disparus, M. Duecaux prononce un discours empreint d'un souffle patriotique puissant et d'une religieuse émotion.

Après avoir découvert la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des glorieux disparus, M. Duecaux prononce un discours empreint d'un souffle patriotique puissant et d'une religieuse émotion.

Après avoir découvert la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des glorieux disparus, M. Duecaux prononce un discours empreint d'un souffle patriotique puissant et d'une religieuse émotion.

Après avoir découvert la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des glorieux disparus, M. Duecaux prononce un discours empreint d'un souffle patriotique puissant et d'une religieuse émotion.

Après avoir découvert la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des glorieux disparus, M. Duecaux prononce un discours empreint d'un souffle patriotique puissant et d'une religieuse émotion.

Après avoir découvert la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des glorieux disparus, M. Duecaux prononce un discours empreint d'un souffle patriotique puissant et d'une religieuse émotion.

Après avoir découvert la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des glorieux disparus, M. Duecaux prononce un discours empreint d'un souffle patriotique puissant et d'une religieuse émotion.

Après avoir découvert la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms des glorieux disparus, M. Duecaux prononce un discours empreint d'un souffle patriotique puissant et d'une religieuse émotion.

et Châtel-Bains; achat de terrain. — Huileries et Assurances diverses.

LISTE ELECTORALE. — Le tableau de rectification et le liste électorale communiées à tout le personnel du Secrétariat de la Mairie, à partir d'aujourd'hui. Les demandes en inscription ou en radiation doivent être formées avant le 4 février prochain inclus.

LANNY BREVET D'APTITUDE MILITAIRE. — Les jeunes gens de Lannoy et des environs désirant acquiescer le brevet d'aptitude militaire, sont invités à donner leurs noms et à adresser à M. Paul Plozier, 21, rue de Roubaix, ou à M. Charles Lepera, 31, rue de Bois, à Lannoy.

LES SECOURS EN NATURE AUX CHOMEURS. — Le Maire nous prie d'insister. Les chômeurs soucieux de se procurer un peu de pain, sont invités à se rendre à la Mairie les mardis de chaque semaine, avant midi, munis d'un certificat patronal, justifiant le chômage.

LES SECOURS TEMPORAIRES. — Le Paiement des secours temporaires affecté à la Mairie, lundi 17 janvier, de 8 h. 30 à 11 h. 30.

POLICE DE ROUBAIX. — Pour abandon de véhicule sur la voie publique, Henri Vandecastel, détenteur d'un permis de conduire, a été condamné à 5 francs d'amende.

CONCOMME DU BEURRE « ERA » AU TOURCOING. — Des truites d'Éclat. Dépôt E. Garraud, 10, 14, 18, Tourcoing.

CLASSE 1921. — Le nombre de jeunes gens inscrits pour la classe 1921, est de 100.

UN MORT SUBITE. — Un habitant de Maro-en-Barœul, M. Amédée Vanhant, 61 ans, est décédé subitement, le 15 janvier, à son domicile, rue de la Fusture, à Maro-en-Barœul.

LES SECOURS AUX CHOMEURS L'ordre des distributions au Bureau de bienfaisance

Les secours aux chômeurs seront distribués dans l'ordre suivant au Bureau de bienfaisance :

Mardi matin, de 8 h. 30 à 10 h. 30, 1 à 250; Mercredi, de 8 h. 30 à 10 h. 30, 500 à 750; Jeudi, de 8 h. 30 à 10 h. 30, 751 à 1050.

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres

Causerie sur St François d'Assise La série des conférences d'hiver à la Maison des Œuvres se poursuit avec succès.

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

Chronique Locale ROUBAIX

AUJOURD'HUI, LUNDI, 17 JANVIER : Aujourd'hui, saint Antoine; demain, Sainte-Prisca.

14<sup>e</sup> aux armateurs à la petite pêche; 15<sup>e</sup> pour imputations aux comptes des sinistrés des contributions dues par eux.

En 1919 et 1920, la part revenant aux réparations des dommages de guerre ne dépassait pas 60 pour cent de la totalité des avances consenties.

En 1921 elle devrait être égale au moins à 80 0/0.

Sur ces quinze régimes d'avances, dix (N<sup>os</sup> 2 à 11) ne comprennent en général qu'un ou deux versements effectués au cours de l'année.

Les dommages auxquels s'appliquent les dispositions de la loi du 17 mai 1918, sont ceux qui ont été reconnus par les Commissions cantonales et par suite des décisions des Commissions cantonales et par suite des décisions des Commissions cantonales.

La loi des douzièmes provisoires de 1921, pour la première fois, a très heureusement séparé nettement le crédit des avances allouées par le budget national, du paiement des acomptes attribués au Crédit National.

L'effort fait les années précédentes pour la reconstruction industrielle et la remise en culture des terres permet d'intensifier en 1921 la reconstruction des immeubles agricoles.

Sur le crédit de 3 milliards 500 millions, la reconstruction immobilière doit être comprise pour un minimum de 2 milliards.

Ce doit être certainement celui de la très grande majorité des sinistrés.

Il semble nécessaire qu'il soit exprimé très nettement au ministre.

II. — REPARTITION DU CREDIT ENTRE LES DIVERS DEPARTEMENTS SINISTRÉS

Le ministre s'est engagé devant le Sénat à faire la répartition proportionnelle au dommage 1914 représenté par chaque département et en tenant compte des sommes allouées en 1919 et 1920.

Cette décision est parfaitement juste, si le ministre observe dans cette répartition l'ordre d'urgence des travaux.

Les travaux de reconstruction immobilière sont divisés en quatre catégories : 1<sup>o</sup> Bâtiments communaux; 2<sup>o</sup> Bâtiments industriels; 3<sup>o</sup> Bâtiments agricoles; 4<sup>o</sup> Maisons d'habitation particulières.

L'article 8 de la loi du 15 août 1920 sur les Casernes a permis l'établissement d'un ordre d'urgence.

Sans ordre d'urgence il n'y a pas de classement et aucun classement.

LES SECOURS EN NATURE AUX CHOMEURS. — Le Maire nous prie d'insister. Les chômeurs soucieux de se procurer un peu de pain, sont invités à se rendre à la Mairie les mardis de chaque semaine, avant midi, munis d'un certificat patronal, justifiant le chômage.

LES SECOURS TEMPORAIRES. — Le Paiement des secours temporaires affecté à la Mairie, lundi 17 janvier, de 8 h. 30 à 11 h. 30.

POLICE DE ROUBAIX. — Pour abandon de véhicule sur la voie publique, Henri Vandecastel, détenteur d'un permis de conduire, a été condamné à 5 francs d'amende.

CONCOMME DU BEURRE « ERA » AU TOURCOING. — Des truites d'Éclat. Dépôt E. Garraud, 10, 14, 18, Tourcoing.

CLASSE 1921. — Le nombre de jeunes gens inscrits pour la classe 1921, est de 100.

UN MORT SUBITE. — Un habitant de Maro-en-Barœul, M. Amédée Vanhant, 61 ans, est décédé subitement, le 15 janvier, à son domicile, rue de la Fusture, à Maro-en-Barœul.

LES SECOURS AUX CHOMEURS L'ordre des distributions au Bureau de bienfaisance

Les secours aux chômeurs seront distribués dans l'ordre suivant au Bureau de bienfaisance :

Mardi matin, de 8 h. 30 à 10 h. 30, 1 à 250; Mercredi, de 8 h. 30 à 10 h. 30, 500 à 750; Jeudi, de 8 h. 30 à 10 h. 30, 751 à 1050.

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres

Causerie sur St François d'Assise La série des conférences d'hiver à la Maison des Œuvres se poursuit avec succès.

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CREDITS pour dommages de guerre

La répartition

M. Boucomont, président du Groupement des Entrepreneurs des Travaux de l'Etat dans le département du Nord, vient d'adresser à M. le Ministre Hayes, président du Groupe Interparlementaire des Régions libérées, une lettre dans laquelle il dit :

Le Groupement des Entrepreneurs des Travaux de l'Etat dans le département du Nord, groupement comprenant presque tous les entrepreneurs de Coopération de reconstruction, a décidé de commettre à votre haute compétence et à celle du Groupe Interparlementaire des Régions libérées les conditions suivantes :

L'article 86 de la loi des douzièmes provisoires du 1<sup>er</sup> janvier 1921 a fixé à 3 milliards 500 millions le crédit ouvert au titre des avances imputables sur le budget de guerre.

Pour l'affectation de ce crédit, deux questions se posent :

I. — Répartition du crédit entre les divers départements sinistrés.

II. — Répartition du crédit entre les divers départements sinistrés.

III. — Répartition du crédit entre les divers départements sinistrés.

III. — Répartition du crédit entre les divers départements sinistrés.

Chronique Locale ROUBAIX

AUJOURD'HUI, LUNDI, 17 JANVIER : Aujourd'hui, saint Antoine; demain, Sainte-Prisca.

14<sup>e</sup> aux armateurs à la petite pêche; 15<sup>e</sup> pour imputations aux comptes des sinistrés des contributions dues par eux.

En 1919 et 1920, la part revenant aux réparations des dommages de guerre ne dépassait pas 60 pour cent de la totalité des avances consenties.

En 1921 elle devrait être égale au moins à 80 0/0.

Sur ces quinze régimes d'avances, dix (N<sup>os</sup> 2 à 11) ne comprennent en général qu'un ou deux versements effectués au cours de l'année.

Les dommages auxquels s'appliquent les dispositions de la loi du 17 mai 1918, sont ceux qui ont été reconnus par les Commissions cantonales et par suite des décisions des Commissions cantonales et par suite des décisions des Commissions cantonales.

La loi des douzièmes provisoires de 1921, pour la première fois, a très heureusement séparé nettement le crédit des avances allouées par le budget national, du paiement des acomptes attribués au Crédit National.

L'effort fait les années précédentes pour la reconstruction industrielle et la remise en culture des terres permet d'intensifier en 1921 la reconstruction des immeubles agricoles.

Sur le crédit de 3 milliards 500 millions, la reconstruction immobilière doit être comprise pour un minimum de 2 milliards.

Ce doit être certainement celui de la très grande majorité des sinistrés.

Il semble nécessaire qu'il soit exprimé très nettement au ministre.

II. — REPARTITION DU CREDIT ENTRE LES DIVERS DEPARTEMENTS SINISTRÉS

Le ministre s'est engagé devant le Sénat à faire la répartition proportionnelle au dommage 1914 représenté par chaque département et en tenant compte des sommes allouées en 1919 et 1920.

Cette décision est parfaitement juste, si le ministre observe dans cette répartition l'ordre d'urgence des travaux.

Les travaux de reconstruction immobilière sont divisés en quatre catégories : 1<sup>o</sup> Bâtiments communaux; 2<sup>o</sup> Bâtiments industriels; 3<sup>o</sup> Bâtiments agricoles; 4<sup>o</sup> Maisons d'habitation particulières.

L'article 8 de la loi du 15 août 1920 sur les Casernes a permis l'établissement d'un ordre d'urgence.

Sans ordre d'urgence il n'y a pas de classement et aucun classement.

LES SECOURS EN NATURE AUX CHOMEURS. — Le Maire nous prie d'insister. Les chômeurs soucieux de se procurer un peu de pain, sont invités à se rendre à la Mairie les mardis de chaque semaine, avant midi, munis d'un certificat patronal, justifiant le chômage.

LES SECOURS TEMPORAIRES. — Le Paiement des secours temporaires affecté à la Mairie, lundi 17 janvier, de 8 h. 30 à 11 h. 30.

POLICE DE ROUBAIX. — Pour abandon de véhicule sur la voie publique, Henri Vandecastel, détenteur d'un permis de conduire, a été condamné à 5 francs d'amende.

CONCOMME DU BEURRE « ERA » AU TOURCOING. — Des truites d'Éclat. Dépôt E. Garraud, 10, 14, 18, Tourcoing.

CLASSE 1921. — Le nombre de jeunes gens inscrits pour la classe 1921, est de 100.

UN MORT SUBITE. — Un habitant de Maro-en-Barœul, M. Amédée Vanhant, 61 ans, est décédé subitement, le 15 janvier, à son domicile, rue de la Fusture, à Maro-en-Barœul.

LES SECOURS AUX CHOMEURS L'ordre des distributions au Bureau de bienfaisance

Les secours aux chômeurs seront distribués dans l'ordre suivant au Bureau de bienfaisance :

Mardi matin, de 8 h. 30 à 10 h. 30, 1 à 250; Mercredi, de 8 h. 30 à 10 h. 30, 500 à 750; Jeudi, de 8 h. 30 à 10 h. 30, 751 à 1050.

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres

Causerie sur St François d'Assise La série des conférences d'hiver à la Maison des Œuvres se poursuit avec succès.

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des Œuvres Causerie sur St François d'Assise

LES CONFERENCES D'HIVER à la Maison des